

## **Assemblée générale d'ORES Assets du 11/12/2025**

### **QUESTIONS / REPONSES**

Dans le cadre de l'Assemblée générale d'ORES Assets du 11 décembre 2025, tout citoyen qui le souhaitait avait la possibilité d'adresser ses questions sur l'ordre du jour de l'Assemblée par écrit – avant le 5 décembre 2025 – à l'adresse suivante : [infosecretariatores@ores.be](mailto:infosecretariatores@ores.be).

Un document reprenant une série de questions (14) nous a été adressé par ce biais par mail du 4 décembre 2025 par Monsieur Jean-François Mitsch – citoyen de la commune de Beauvechain – voir annexe - dont voici réponse à chacune de ces questions :

#### **Question 1 sur le déploiement généralisé des compteurs communicants et le niveau d'information qu'ils donnent aux clients.**

*Les compteurs communicants permettent à tous nos clients équipés de suivre leur consommation grâce au portail client myores.*

*Pour obtenir un suivi détaillé des informations de consommation, nos clients peuvent brancher sur le port P1 du compteur des équipements spécifiques. Le site Internet <https://maconsouslaloupe.be/> reprend une liste indicative des équipements disponibles sur le marché.*

#### **Question 2 relative aux réseaux de chaleur**

*Les décrets électricité et gaz ne confient pas à ORES de missions relatives aux réseaux de chaleur, et l'articulation de ces dispositions avec le décret relatif aux réseaux de chaleur n'est pas totalement claire.*

*La priorité d'ORES est la modernisation de ses réseaux électriques en réponse au mouvement d'électrification en cours en Région wallonne, conséquence des objectifs de décarbonation.*

*Si les autorités politiques et régulatoires wallonnes souhaitaient confier des missions relatives aux réseaux de chaleur à ORES, ORES est disponible pour initier des discussions à ce sujet.*

*Pour le surplus, ORES avait rentré avec d'autres acteurs un projet pilote de réseau de chaleur auprès de la Région wallonne, mais celui-ci n'a pas été retenu.*

#### **Question 3 relative aux batteries individuelles et au stockage collectif**

*La question de la contribution potentielle des batteries individuelles et du stockage collectif à l'équilibre du réseau est une question très complexe et qui peut varier fortement en fonction du niveau de tension (la problématique n'est pas la même sur une ligne basse tension avec une dizaine de points de raccordement que pour gérer des risques de congestion au niveau d'un transformateur à l'interface entre les réseaux ORES et Elia par exemple).*

*Il est à noter également que le choix d'installer une batterie privée est motivé par des considérations individuelles alors que le stockage dit « collectif » répondrait à d'autres besoins. A noter que la question de Monsieur Mitsch ne précise pas ce qu'il entend par stockage collectif.*

*Aujourd'hui, ORES ne pousse pas les particuliers à compenser les décrochages d'onduleurs par l'installation de batteries individuelles, cela reste un choix individuel et personnel. Pour soutenir un usage optimal de son réseau, ORES mobilise différents outils, dont notamment la modification des tarifs bihoraux et l'introduction d'un tarif incitatif pour les clients qui le souhaitent au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (décision de la CWaPE soutenue par ORES) et le lancement en 2026 d'un projet pilote de plateforme de flexibilité pour acheter de la flexibilité dite « commerciale ».*

*Des règles de flexibilité technique encadrent également les contrats d'injection (des éoliennes par exemple) et sont en cours d'élaboration pour les contrats de prélèvement au-delà d'un certain seuil (un projet de décret à ce sujet a été approuvé par le gouvernement wallon et devrait bientôt être validé par le parlement wallon)*

#### **Question 4 relative à la production locale**

*Concernant la possibilité qu'ORES devienne la communauté d'énergie « par défaut » pour les prosumers, cette possibilité n'est pas permise par le cadre légal et régulatoire en vigueur.*

#### **Question 5 relative à la mobilité électrique**

*Hormis pour les besoins propres de son personnel, ORES, en application du cadre légal et régulatoire en vigueur, ne déploie pas de bornes de recharges pour les véhicules électriques, qu'il s'agisse de voitures ou de vélos.*

#### **Question 6 relative à l'intégration de compresseurs dans les stations de recharge**

*La gestion de stations de recharge, et donc l'intégration de compresseurs dans ces stations, ne fait pas partie des missions d'ORES sur base du cadre légal et régulatoire en vigueur.*

#### **Question 7 sur l'éclairage public**

*La réduction éventuelle du nombre de points lumineux est une compétence des autorités communales. Concernant la réduction durable de la consommation du parc d'éclairage public, ORES déploie un plan de conversion au LED de cet éclairage.*

#### **Question 8 sur le transfert du chauffage au gaz vers l'électrique**

*Les scénarii utilisés par ORES pour établir ses plans d'investissement contiennent différentes hypothèses d'électrification du chauffage (transfert vers les pompes à chaleur), de la mobilité, de l'industrie, etc., en raison des objectifs de décarbonation fixés par la communauté internationale, l'Europe, la Belgique et la Région wallonne. La présentation faite lors de l'Assemblée Générale par Fernand Grifnée aborde ces éléments et nous renvoyons donc vers celle-ci.*

*Concernant les questions relatives au bilan énergétique et environnemental, à l'origine du gaz utilisé dans les centrales TGV et à la rénovation énergétique, celles-ci sortent du champ de compétence et de responsabilité d'ORES.*

#### **Question 9 sur les débats dans les instances communales**

*ORES n'a pas à s'exprimer sur la manière dont les débats sont organisés dans les instances communales.*

*ORES est disponible pour répondre aux questions et éventuelles demandes de présentation dans les communes. ORES organise d'ailleurs régulièrement des séances d'information appelées « Ores Proximité » à destination des communes.*

*Complémentairement, un road show est en cours à l'occasion duquel toutes les communes desservies par ORES ont l'occasion de participer à une session d'échanges et d'information avec le Président du Comité de Direction, Fernand Grifnée, et le Directeur de Région.*

#### **Question 10 sur le modèle économique et les dividendes**

*Concernant le modèle économique de la distribution, il convient d'abord de corriger l'analyse de Monsieur Mitsch selon laquelle le niveau de dividendes versées serait lié aux prix de l'énergie et à la consommation, ce qui donnerait de mauvais incitants. Le niveau du dividende est en réalité lié aux principes définis par le régulateur dans la méthodologie tarifaire, aux résultats d'ORES par rapport au revenu autorisé qui lui est attribué par ce même régulateur et par la politique de distribution et de mise en réserve définies par le Conseil d'Administration et les actionnaires. Complémentairement, le Conseil d'Administration a fixé deux règles claires de gouvernance financière à savoir l'interdiction de distribuer plus de 100% du résultat en dividendes et le maintien d'un niveau de fonds propres de minimum 40%. Ces règles ont notamment permis à ORES d'obtenir tout récemment l'accord de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour un prêt de 450 millions EUR à des conditions très compétitives.*

*Concernant le modèle économique de la distribution, l'important pour ORES est de pouvoir disposer des moyens nécessaires à la modernisation du réseau face aux enjeux de transition énergétique et de résilience. La présentation en Assemblée Générale abordera notamment cette question du financement.*

**Question 11 relative au modèle économique qui freinerait la transition**

*La structure d'ORES est relativement simple, avec une structure à deux étages constituée d'ORES Asset (l'intercommunale titulaire du mandat de gestionnaire de réseau de distribution et propriétaire des infrastructures de réseau) et sa filiale opérationnelle ORES. Les relations entre ces deux entités sont pensées pour ne pas générer de surcoût ni de surcharge administrative. Par exemple, les Conseils d'Administration sont les mêmes pour les deux structures et se réunissent l'un à la suite de l'autre.*

*Concernant la structure de l'actionnariat, il n'appartient pas à ORES de se prononcer.*

**Question 12 sur les ventes d'actifs stratégiques et de souveraineté énergétique**

*ORES n'a à ce jour pas d'intention ni de projet visant à ouvrir son capital à des investisseurs privés. De plus, des garde-fous existent dans les décrets électricité et gaz. A titre d'exemple nous pouvons citer l'article 7 qui prévoit notamment : « 1° au minimum septante-cinq pour cent plus une des parts représentatives du capital du gestionnaire du réseau de distribution et au minimum septante-cinq pour cent plus un des droits de vote sont détenus par les pouvoirs publics. »*

**Question 13 sur le rachat du réseau Electrabel en 2012 – Evaluation**

*Concernant le rachat par les communes des parts (et non du réseau) détenues en ORES par Electrabel, il ne convient pas à ORES de commenter la pertinence ni la « rentabilité » de cette décision prise par les communes.*

*Concernant le réseau d'ORES, la présentation effectuée en Assemblée Générale démontre que celui-ci a pu absorber de façon satisfaisante les premières vagues de la transition énergétique.*

*Aujourd'hui nous constatons une accélération bien plus importante des effets de la transition énergétique que celle envisagée en 2023, et donc a fortiori non prévisible en 2012. Cette accélération et son impact sur les besoins d'investissement dans les réseaux sont constatés chez l'ensemble des gestionnaires de réseau de distribution et de transport au niveau européen.*

**Question 14 sur le suivi des recommandations de la commission d'enquête Publifin.**

*Nous tenons tout d'abord à rappeler qu'ORES n'a jamais eu de lien avec Publifin.*

*Pour le surplus, il n'appartient pas à ORES de réaliser un tableau de suivi des recommandations d'une commission parlementaire. ORES se conforme au cadre légal et régulatoire en vigueur en Région wallonne, qui intègre notamment les travaux de cette commission.*

\*\*\*\*

# ORES, questions AG Stratégique – Énergie, gouvernance et souveraineté

---

4 décembre

## Introduction

En ce début d'hiver, la question de l'énergie revient au premier plan. Certains leviers existent au niveau communal ou via les intercommunales pour agir sur la politique énergétique, l'impact de ces actions est immédiat pour nos habitants et consommateurs.

C'est dans cette perspective, et au regard des responsabilités partagées entre communes et intercommunales, que je formule ces questions.

Mon constat est clair : les plans stratégiques coûteront cher aux consommateurs et restent insuffisants pour répondre aux enjeux actuels ainsi qu'aux engagements européens de décarbonation.

## Questions techniques et opérationnelles

### 1. Déploiement généralisé des compteurs communicants

Une partie essentielle de l'intérêt de ces compteurs devrait être l'accès à des informations détaillées sur le profil de consommation.

Grâce à des logiciels adaptés, un compteur peut en principe afficher la répartition des usages : électroménager, chauffage, eau chaude, éclairage, recharge de véhicule, etc.

Ces données permettent aux citoyens de comprendre précisément où se situe leur consommation et d'adopter de meilleurs comportements : remplacer un appareil trop énergivore, optimiser l'éclairage, ajuster le chauffage, introduire de la domotique...

Or, les compteurs installés aujourd'hui ne donnent pas encore accès à ces informations de manière standard. En l'état, ils offrent peu de bénéfices concrets aux utilisateurs.

**Ne serait-il pas utile de rendre ces données accessibles à tous ?**

### 2. ORES et les réseaux de chaleur

ORES peut-elle apporter aux communes une aide pour le développement de réseaux de chaleur ?

Exemple : Ma commune prévoit l'installation d'une chaudière biomasse au centre de Beauvechain. À la lecture du cahier des charges, ce projet semble mal dimensionné, mal localisé, reposé sur une technologie dépassée

et son budget a déjà été multiplié par trois. À cela s'ajoutent l'absence d'analyse coût-bénéfice et une gestion de la biomasse qui paraît très approximative.

Une banque refuserait un investissement présenté de cette manière par une entreprise privée. Cette situation reflète un manque d'expertise interne à la commune — cette expertise ne devrait-elle pas être mise à disposition par nos intercommunales ?

**ORES peut-elle remettre un avis rapide dans ce dossier, afin d'éviter une erreur de près d'un million d'euros ?**

**ORES peut-elle développer un service d'accompagnement pour les communes et les réseaux de chaleur ?**

### **3. Batteries individuelles vs stockage collectif**

Les installations photovoltaïques résidentielles sont nombreuses mais coûteuses. Des installations mutualisées auraient permis des économies d'échelle, ce qui aurait réduit la charge globale supportée par la Région.

Aujourd'hui, en poussant les particuliers à compenser ce décrochage par l'installation de batteries individuelles, on risque de répéter la même erreur : multiplication d'équipements coûteux, inefficaces et techniquement sous-optimaux. Des solutions collectives devraient être privilégiées.

**ORES peut-elle publier une analyse comparative entre batteries individuelles et stockage collectif, incluant une analyse coût-bénéfice ?**

**Quelle orientation priviliege-t-elle pour éviter un déploiement anarchique et coûteux de batteries privées ?**

### **4. Production locale – soutien insuffisant aux communautés d'énergie**

Le plan stratégique évoque le potentiel des communautés d'énergie, mais ne prévoit pas de dispositif permanent et robuste d'accompagnement.

Les démarches sont lourdes, les gains économiques faibles, ce qui limite fortement l'intérêt du mécanisme.

ORES pourrait jouer un rôle majeur en proposant un accompagnement structuré permettant le stockage mutualisé, l'autoconsommation collective et des infrastructures partagées.

**Peut-on envisager qu'ORES devienne la communauté d'énergie « par défaut » pour les prosumers, évitant la multiplication d'entités juridiques complexes ?**

### **5. Mobilité électrique – prise en compte insuffisante des vélos électriques**

Le plan stratégique se concentre sur les bornes de recharge pour voitures, mais ne prévoit rien pour la recharge des vélos électriques.

Pourtant, les vélos électriques représentent plus d'un vélo sur deux vendu ces dernières années en Belgique (Statbel).

**ORES peut-elle intégrer dans sa stratégie des infrastructures adaptées pour les vélos électriques, afin que les équipements publics ne restent pas centrés exclusivement sur l'automobile électrique ?**

## **6. Intégration de compresseurs dans les stations de recharge**

La majorité des voitures circulent avec des pneus sous-gonflées, ce qui augmente la consommation d'énergie et accélère l'usure des pneus.

L'ajout de compresseurs dans certaines stations de recharge permettrait une amélioration immédiate de l'efficacité énergétique du parc automobile wallon, pour un coût modeste.

**ORES peut-elle étudier l'intégration de compresseurs dans une partie des stations de recharge ?**

## **7. Éclairage public**

La consultation récente des communes se limitait à l'alternative « allumer/éteindre » l'éclairage nocturne. Pourtant, l'enjeu principal est le nombre total de luminaires installés, ainsi que l'usage de dispositifs modulables.

Une rationalisation du maillage lumineux aurait dû être réalisée avant le renouvellement du parc. Il n'est jamais trop tard pour agir.

**ORES envisage-t-elle une réduction du nombre de points lumineux, afin de réduire durablement la consommation et optimiser le réseau d'éclairage public ?**

## **8. Transfert du chauffage au gaz vers l'électrique : questions à ORES**

Suite aux récentes déclarations du ministre fédéral de l'Énergie annonçant un passage accéléré du chauffage résidentiel au gaz vers des systèmes électriques — principalement les pompes à chaleur — plusieurs implications techniques, financières et environnementales concernent directement ORES.

Ce scénario implique :

- une augmentation importante de la demande en électricité,
- l'utilisation accrue de centrales au gaz (TGV) pour produire cette électricité,
- des travaux préalables de rénovation énergétique dans les bâtiments anciens,
- une question centrale sur l'origine du gaz

Afin d'éclairer l'assemblée, je souhaiterais obtenir les éléments suivants :

### **8.1. Ce scénario d'électrification du chauffage est-il chiffré dans les plans d'ORES ?**

Hypothèses d'équipement en pompes à chaleur, besoins supplémentaires en électricité, impact sur le réseau (BT/MT).

### **8.2. Quels investissements seraient nécessaires pour adapter le réseau à cette augmentation de charge ?**

Postes, câbles, flexibilité, renforcement, calendrier et estimation financière.

### **8.3. Quel serait le bilan énergétique et environnemental du scénario “pompes à chaleur + production électrique à partir de gaz” ?**

Comparaison avec le chauffage gaz actuel, évolutions d'émissions de CO<sub>2</sub> et coûts pour les consommateurs.

### **8.4. Quelle serait l'origine du gaz utilisé par les centrales TGV ?**

Sources d'approvisionnement envisagées (GNL, autres), compatibilité avec la réduction de la dépendance aux importations russes, sécurisation à moyen et long terme.

## **8.5. Comment ORES intègre-t-il la nécessité d'une rénovation énergétique préalable dans les bâtiments anciens ?**

Isolation des murs, toitures et fenêtres, indispensable pour la performance réelle des pompes à chaleur (réduction de la demande de chaleur devant atteindre -60 % sans quoi les pompes air/air ne sont pas efficaces).

# **Questions de gouvernance, modèle économique et souveraineté**

## **9. Un débat indispensable**

Dans ma commune — comme dans beaucoup d'autres — l'ordre du jour des assemblées générales des intercommunales figuraient à l'ordre du jour du conseil communal (y compris le vote des élus sur le contenu des décisions, avec en annexe le plan stratégique). Pourtant, aucun débat local n'a été organisé sur les enjeux présentés dans les plans stratégiques.

L'absence de discussion au niveau communal, puis d'échanges en assemblée générale, nuit à la transparence et à la bonne gouvernance.

**Comment garantir, à l'avenir, que ces enjeux soient présentés dans les communes et débattus publiquement, conformément à l'esprit des directives ?**

## **10. Modèle économique et dividendes**

Les intercommunales d'énergie distribuent des dividendes aux communes, au lieu d'investir leurs revenus dans les infrastructures et services, alors que les besoins sont considérables et urgents.

Ce modèle crée des incitants contraires aux objectifs de transition :

- si les habitants consomment moins, les dividendes baissent ;
- si les prix diminuent, les recettes diminuent également.

Cette contradiction peut être à l'origine d'une absence d'initiative publique locale dans la production d'énergie mais surtout dans la mise en place de plan de réduction des consommations.

Les dividendes devraient plutôt provenir des activités de production d'énergie, ce qui encouragerait les pouvoirs locaux à s'impliquer dans des projets majoritairement dominés aujourd'hui par des entreprises étrangères.

**N'est-il pas temps de revoir le modèle économique de la distribution ?**

## **11. Le modèle économique de la distribution freine la transition**

La multiplication des structures (IPF, intercommunales, sous-entités) fragmente la gouvernance et génère des coûts et mandats additionnels.

**ORES compte-t-elle proposer une simplification de sa structure et de son actionnariat ?**

## **12. Ventes d'actifs stratégiques et souveraineté énergétique**

Plusieurs exemples récents montrent que des actifs énergétiques stratégiques en Wallonie peuvent passer sous contrôle étranger :

- à Estinnes, les plus grandes éoliennes wallonnes ont été revendues à China Nuclear Energy ;
- à Villers-la-Ville, 9 éoliennes sont détenues par une intercommunale contrôlée par Rotterdam et Amsterdam ;
- des fonds comme BlackRock investissent dans des infrastructures énergétiques en Belgique.

Le risque existe de voir des parts du réseau vendues à des acteurs privés. Il faut refuser toute cession d'actifs stratégiques, en particulier pour le transport et la distribution. (La ville d'Anvers avait mis son véto à l'arrivée d'un acteur étranger dans Eandis... ce n'est pas si lointain)

**Peut-on modifier les statuts des structures publiques afin de rendre impossible ce type de cession ?**

**Quels types d'actifs pourraient être cédés dans les prochaines années ?**

**Quelles garanties protègent aujourd'hui le caractère 100% public du réseau ?**

## **13. Rachat du réseau à Electrabel en 2012 – évaluation**

Le réseau racheté à Electrabel en 2012 était présenté comme « en très bon état ». Cela s'est avéré inexact à la lumière des besoins d'investissement massifs (développés partiellement dans le plan stratégique), pourtant déjà identifiés depuis longtemps.

Le rachat a endetté durablement les IPF et cette dette pèse toujours sur les finances.

**ORES peut-elle estimer la juste valeur du réseau racheté en 2012, au regard des investissements désormais nécessaires ?**

## **14. Commission d'enquête Publifin – suivi des recommandations**

La commission d'enquête Publifin avait formulé de nombreuses recommandations visant transparence, gouvernance et contrôle.

**ORES peut-elle publier un tableau de suivi indiquant, recommandation par recommandation, ce qui est mis en œuvre, en cours ou non réalisé ?**

**Je vous remercie pour le suivi**